

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 21 MARS 2024**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

an	Mois	Jour	QN°	Subd	SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS 2024					
2024	03	21	15	00						
ÉLUS		26							CONVOCATION	15-03-2024
PRÉSENTS MAXI		19							RÉUNION	21-03-2024
MANDANTS		4							AFFICHAGE	22-03-2024
ABSENTS		3							TRANSMISSION	22-03-2024
APTÉS A VOTER		23							Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS				
NOMS ET PRÉNOMS			TITRES			MANDATAIRES				
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri		Maire	X						
	MONNIER Philippe		1er Adjoint			X	Pierre LESNARD			
	BERTIN Josyane		2è Adjointe	X						
	RAULT Gabriel		3è Adjoint	X						
	ALLAIN Marie-Paule		4è Adjointe	X						
	POUGET Léo		5è Adjoint	X						
	HERNOT Bruno		6è Adjoint	X						
	L'HARIDON Michelle		7è Adjointe	X						
	HUET Jean-Marie		CMD1	X						
	CHARLOT Karine		Conseillère			X	Josyane BERTIN			
	CORMIER Anne-Séverine		Conseillère		X					
	DONNARD Roxane		Conseillère		X					
	DURAND Philippe		CMD2	X						
	GUINARD Brigitte		Conseillère	X						
	LANCESSEUR Christian		CMD3	X						
	MINORITÉ	LESNARD Pierre		CMD4	X					
MANIS Cécile		Conseillère			X	Brigitte GUINARD				
ROUXEL Benoît		CMD5		X						
MANIS Jean-Paul		Conseiller	X							
LEMEE Ginette		Conseillère	X							
MORIN Yannick		Conseiller	X							
CHALVET Maryvonne		Conseillère	X							
DETREZ Nicole		Conseillère	X							
RENAUT Sylvain		Conseiller			X	Maryvonne CHALVET				
LOLIVE Jean-Paul		Conseiller	X							
LE BRICON Bruno		Conseiller	X							
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS			19	3	4				

15 - SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de déterminer les montants individuels des subventions sollicitées par les associations au titre de l'exercice budgétaire 2024. Il est proposé de fixer les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous :

Thèmes	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention
Nautisme-mer	Centre Nautique Erquy	Fonctionnement et pratique scolaire	32 000,00 €
	Centre Nautique Erquy	Financement poste associatif conventionné	11 000,00 €
	Centre Nautique Erquy	Subvention pratique scolaire Thalassa	2 000,00 €
	Centre Nautique Erquy	Aide à l'organisation d'événements nautiques	1 000,00 €
	Centre Nautique Erquy	Aide à l'investissement pour le développement du Wingfoil (n+1)	1 000,00 €
	SNSM	Fonctionnement	5 000,00 €
	La Sainte Jeanne - Sloop d'Erquy	Fonctionnement Rénovation	9 400,00 €
	Histoire d'Eau	Emploi associatif	11 000,00 €
Sous-total			72 400,00 €
Animation-station	Landes & Bruyères	20 -ème édition	5 000,00 €
	Estivales de Volley	Fonctionnement	14 000,00 €
	Le Chant des Vagues	Fonctionnement sur 2 ans	5 000,00 €
	Jumping Erquy Plage	Fonctionnement	6 000,00 €
	Union des Commerçants et Artisans	Projet : fête de la musique	1 750,00 €
	Union des Commerçants et Artisans	Projet : animations Noël	2 300,00 €
Sous-total			34 050,00 €
Culture-loisirs	Jamais Sans Musique	Rémunération salariés achat de matériel et véhicule	1 000,00 €
	Photo Club Erquy	Fonctionnement	2 000,00 €
	La palette	Fonctionnement	600,00 €
	Erquy En Scène	Fonctionnement	23 000,00 €

	Erquy En Bulles	Festival de BD	3 500,00 €
Sous-total			30 100,00 €
Scolaires	Amicale laïque	Fonctionnement et projet pédagogique	2 500,00 €
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Participation à la formation 100€/apprentis	500,00 €
	APEL de Notre Dame	Projet éducatif, sortie scolaire	2 000,00 €
Sous-total			5 000,00 €
Sport et Loisirs	Association Sportive Collège Thalassa	Fonctionnement	1 100,00 €
	Les Otaries du Penthièvre	Insertion du logo ERQUY sur des débardeurs pour 1500€ au total	500,00 €
	Handball Hénansal Erquy	Fonctionnement	4 500,00 €
	Tennis de table	Fonctionnement	250,00 €
	Association de Gymnastique Erquy	Fonctionnement	500,00 €
	Union Sportive Erquy	Fonctionnement	4 500,00 €
	Erquy Tennis Club	Fonctionnement	4 000,00 €
Sous-total			15 350,00 €
Anciens combattants	Fédération des Officiers Mariniers des Côtes d'Armor section Erquy	Fonctionnement	160,00 €
	UFAC	Fonctionnement	250,00 €
Sous-total			410,00 €
Solidarité	Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Côte de Penthièvre	Fonctionnement	300,00 €
	Cap Amitié Horizon Bleu	Fonctionnement	500,00 €
	Lire et Faire lire Ligue de l'enseignement et UDAF	Fonctionnement	250,00 €
	Club de l'Amitié	Fonctionnement	400,00 €
	Secours Catholique Section Erquy	Fonctionnement	400,00 €
	Association Beauvallon	Fonctionnement	500,00 €
	Donner Recevoir Armor	Fonctionnement	400,00 €
	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Projet : permanence juridique mensuelle La Ruche	750,00 €

	Rev'Inventer	Fonctionnement	5 000,00 €
	Erquy Chat Libre	Fonctionnement	2 000,00 €
Sous-total			10 500,00 €
TOTAL			167 810,00 €

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

- Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,
- Considérant** l'intérêt de soutenir les associations réginiennes dans leurs actions,
- Considérant** l'avis favorable de la commission Education, Vie scolaire, Culture et de la commission Budgets, Finances locales en date du 13 février 2024,

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer, Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

- D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations et aux organismes solidaires pour l'année 2024 telle que définie dans le tableau ci-dessus.
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser les subventions accordées aux associations ci-dessus recensées, et à fractionner en tant que de besoin au regard de la trésorerie communale, le montant des octrois exigibles dans la limite de cinq acomptes, pour les valeurs excédant le seuil de Trois Mille Euros,
- DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 22
- Votes défavorables 00
- Abstentions 01 (Bruno LE BRICON)

Erquy, le 21 mars 2024

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN



Le Maire,

Henri LABBE

